

Bulletin novembre 2016

Peut-être est-ce le temps qui n'est pas « phénoménal » en ce moment ? Mais vous l'avez sûrement remarqué : des joueurs, des entraîneurs, des dirigeants et même des supporters sont un peu agressifs, voire même plus, en ce début de saison. Rappelez-vous qu'il est impératif, dans les quarante huit heures suivantes, de rédiger un rapport si les mots et les attitudes vont un peu plus haut qu'un carton « jaune » et que, cette fois, ce n'est plus un plaisir de « diriger » un match.

Il est aussi indispensable de se remémorer les conseils qui ont été prodigués lorsque vous avez suivi le PGT (Programme de Gestion des Tensions diffusé par l'association) auquel votre CRA vous avait convié la saison dernière ou la précédente. Si cela n'a pas encore été le cas, essayez de convaincre votre président de CRA et vos collègues arbitres, de l'utilité d'une telle action !

Vous avez aussi certainement vu la retransmission sur la chaîne TV « l'équipe 21 » de la rencontre entre l'Arago de SETE et le PARIS Volley ! Le 2^{ème} arbitre doit avoir un physique et un psychique du tonnerre pour faire nombre d'aller-retour jusqu'à la position de l'observateur du « Challenge Vidéo », surtout lorsque la décision est contraire à ce qu'il était persuadé d'avoir vu et annoncé. Un 3^{ème} arbitre dit « Arbitre Vidéo » en face de l'écran de contrôle (de dimensions acceptables, pas une tablette !) devient une nécessité pour libérer le second arbitre de cette tâche et rendre crédible le jugement définitif de l'action. Il sera aussi obligatoire d'adapter une « gestuelle appropriée » aux diverses demandes qui pourront être effectuées de façon à clarifier l'échange entre l'entraîneur et les arbitres.

Un autre dilemme se pose à nous ! Vous recevez le bulletin mensuel de l'ANAVB sur l'adresse mail que vous nous avez fournie ; mais quelques collègues ont changé l'adresse de leur boîte mail et, de ce fait, ne reçoivent plus le bulletin. Comme nous ne communiquons pas aux CRA les noms des membres de l'association, il n'est pas imaginable pour nous de leur demander la liste de leurs arbitres pour mettre à jour la notre, d'autant plus que tous les présidents de CRA ne sont pas obligatoirement adhérents de l'ANAVB. Si au cours d'une discussion, vous avez connaissance qu'un arbitre (ou ancien arbitre) ne reçoit pas le bulletin, faites lui part de ce souhait : « en cas de modification de mail, d'adresse postale, etc..., ne pas oublier de passer l'info à contact@anavb.fr » pour que nous puissions communiquer.

Dans moins de deux mois, nous allons passer de vingt trois ligues à treize et, par conséquent, à treize CRA. Si certaines fusions (ou absorption) se font dans le plus grand respect des textes et des règlements qui nous régissent, intelligence et bon sens y aidant, quid de l'avenir du corps arbitral régional, dans ces regroupements qui ne se font pas facilement, lorsqu'il devra s'accommoder de ce qui aura été décidé par les clubs et les dirigeants de ces nouvelles instances ! L'harmonisation des formations et le fonctionnement des CRA ont bien du mal à être mis en musique !